

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 21 septembre 2026

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire.

M. Jean-François MOREL, Premier Adjoint au Maire.

M. Jean-Jacques CAMPION ; M. Bertrand SALLARD ;
Mme Martine VERDEAU ; Mme Laure DAVID DEPOORTERE ;
Mme Ana ROBB ; Mme Solène ROBERT ;
M. Antoine BLACHER ;

Conseillers municipaux.

Absents excusés

Mme Béatrice LECOMTE (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ;
M. Stéphane PIERRE de la BRIERE (donne pouvoir à M. Bertrand SALLARD).

* * * * *

La séance est ouverte à 16 heures 30 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après avoir constaté que le quorum est réuni pour que le Conseil puisse valablement délibérer.

* * * * *

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme Secrétaire de séance.

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 20 juillet 2026.

* * * * *

Adopte à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen de 2 projets de délibération, qui seront examinés à la fin de l'ordre du jour initial :

- Une demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre de l'APCR + pour la création d'une deuxième réserve incendie au Lieu Brunet. La demande doit, en effet, être faite avant le 30 septembre et le devis vient de nous parvenir qui nous permet d'indiquer le montant prévisionnel dans la délibération, comme l'impose le Département.
- La prolongation de la période d'occupation par les contre-terrasses du domaine public de la Place Michel Vermughen et de la rue des Haras, jusqu'à la fin du mois d'octobre (au lieu du 30 septembre, comme prévu par la délibération initiale du 29 avril 2026). La décision doit, en effet, être prise avant le 1^{er} octobre.

I - Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre des délégations qu'il a reçues du Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

- M. le Maire rend compte de la signature d'une convention avec la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour l'organisation de la Micro-Folie à Beuvron-en-Auge qui s'est tenue du 3 au 10 août dernier.

II - Projets de délibération

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant la convention avec la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour la mise à disposition des locaux abritant l'Office de tourisme intercommunal Normandie Pays d'Auge, et autorisant le Maire à la signer.

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant l'engagement de la Commune au titre du Programme "Territoire engagé pour la nature" et autorisant le Maire à déposer le dossier auprès de l'Office français de la Biodiversité.

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant la cession à titre gratuit à la Commune d'un terrain appartenant à M. Philippe David pour la création d'une réserve d'incendie au Lieu Brunet. Mme Laure DAVID DEPOORTERE ne prend pas part au vote sur ce projet de délibération

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant la cession d'un mobilier de la Commune dont elle n'a plus l'usage (une table de cuisine inox), à M. Maël Breton.

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant la demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre de l'APCR + pour la création d'une deuxième réserve incendie au Lieu Brunet.

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant la prolongation de la période d'occupation par les contreterrasses du domaine public de la Place Michel Vermughen et de la rue des Haras, jusqu'à la fin du mois d'octobre (au lieu du 30 septembre, comme prévu par la délibération initiale du 29 avril 2026).

III - Communications diverses

Le Conseil municipal prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL fait un point sur l'activité de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : il indique que, dans le cadre de la réforme de la gestion du ramassage des déchets, il avait été demandé à N.C.P.A de prendre en charge, comme cela est déjà le cas dans d'autres Communes, le ramassage des cartons déposés dans la cabane à carton installée dans l'aire principale de dépôt. Après un certain nombre de relances, N.C.P.A nous a indiqué que cette collecte serait prise en charge à compter de la troisième semaine de novembre. Cela permettra de dégager l'agent technique de la Commune de cette tâche.

M. Jean-François MOREL profite de cette occasion pour rappeler, comme il l'a fait à plusieurs reprises sur PanneauPocket, que les cartons ne doivent pas être déposés tels quels par terre, mais être pliés et déposés dans la cabane à cartons. De la même manière, déposer dans les bacs jaunes des gros cartons - pliés ou non - limite leur capacité d'accueil des sacs jaunes alors même qu'ils ne sont désormais collectés que tous les 15 jours : il est donc demandé que ne soient éventuellement déposés dans bacs jaunes que des petits cartons, qui doivent impérativement être pliés.

- M. le Maire fait un point sur la saison estivale et se félicite de la fréquentation exceptionnelle qui a été constatée, dont ont profité les commerçants et artisans du Village.
- Il revient également sur la question des agressions et insultes verbales proférées en public à l'encontre des Élus, qui avait été évoquée lors de la dernière séance du Conseil du 20 juillet. À cette occasion, il avait indiqué que de telles injures étaient inadmissibles, que la Loi avait renforcé la protection des Élus locaux contre toute forme d'agressions, d'insultes et d'injures (l'injure publique étant désormais considérée comme un outrage public à un Élu, lequel relève de l'article 433-5 du Code pénal) et que, si ils devaient se renouveler, ces injures et outrages feraient alors l'objet d'un dépôt de plainte immédiat.
Ayant été personnellement victime, depuis lors, d'insultes publiques, M. le Maire indique qu'il avait aussitôt déposé plainte contre une administrée et que celle-ci a été condamnée pour ses propos.
- Il indique également avoir reçu à 2 reprises des courriers anonymes dont la forme laissent entendre qu'ils émanent de la même personne. Il condamne fermement ce procédé, qui n'apporte rien au débat public et discrédite surtout son auteur.
- M. le Maire informe le Conseil que les travaux de sécurisation et de végétalisation du carrefour du Hameau des Forges de Clermont vont commencer le 29 septembre. Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi des travaux, il sera composé du Maire, du Premier Adjoint et de M. Stéphane Pierre de la Brière.
- Les travaux de la première réserve incendie, route de la Chapelle, commenceront au mois d'octobre. La signature de la cession à la Commune par M. Hugues Rousseau du terrain nécessaire à sa réalisation aura lieu à la fin du mois de septembre.
- La Commission de sécurité est venue vérifier les conditions de sécurité contre l'incendie de la Mairie, de la Salle des Fêtes et du Bureau de l'Office de tourisme. Après avoir préconisé quelques aménagements (qui vont être bientôt réalisés), elle a rendu un avis favorable de conformité, permettant la poursuite de l'activité de ces entités.
- M. le Maire fait le point sur la rénovation du clocher de l'Église, après avoir eu un contact avec l'architecte pressenti à ce stade. Il a été convenu de se revoir d'ici la fin de l'année pour faire un point sur l'avancement du dossier.
- Il indique que, juste avant la présente séance, la Commission "*Attractivité et promotion du savoir-faire beuvronnais*" s'est réunie pour travailler sur le cahier des charges du nouveau site web de la Mairie. Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi des travaux, il sera composé du Maire, du Premier Adjoint et de Mme Laure David Depoortere.
- M. le Maire précise que, dans le cadre de la préparation du budget de l'année prochaine, la Commission "*Bien vivre à Beuvron et relations avec les habitants*" va se réunir prochainement pour travailler sur les projets de réalisation d'une salle de co-working et d'une aire de jeux, qui permettra de déterminer, en fonction de leur état d'avancement, l'ordre de priorité pour 2027.
- Après l'avoir annoncé lors de la dernière séance du Conseil, M. le Maire indique avoir pris un Arrêté général - qui a été diffusé sur PanneauPocket - fixant les règles relatives à l'entretien et au nettoyage des voies publiques et les obligations de chacun en la matière. Il remercie également tous les riverains de participer, dans un effort de solidarité, à ce bon entretien des trottoirs et des caniveaux, tout en rappelant que les déchets, feuilles mortes etc... ne doivent en aucun cas - comme cela a déjà pu être constaté - être laissés dans le caniveau ou conduits vers les avaloirs des eaux pluviales : car cela contribue à l'accumulation des boues dans les avaloirs et les regards, freinant l'écoulement des eaux notamment durant les périodes d'inondation.
- En conclusion, M. le Maire donne quelques dates à retenir :

- Une réunion publique est organisée lundi 5 octobre à 18 heures sur le thème des fêtes de Noël (organisation, animations, illuminations). Elle est ouverte à tous les Beuvronnais, habitants comme commerçants. Chacun pourra y apporter ses idées et sa contribution.
- Pour rappel, la Fête du Cidre et du Terroir aura lieu le dimanche 25 octobre. Compte-tenu des conséquences de la sécheresse sur la production de pommes, M. le Maire dit rechercher des solutions pour pouvoir assurer le traditionnel pressage des pommes, notamment et en priorité à destination les enfants.
- L'Arbre de Noël des enfants de Beuvron-en-Auge, Hotot-en-Auge et Victot-en-Auge aura lieu le dimanche 6 décembre à 15 heures.
- La traditionnelle cérémonie des Voeux du Maire aura lieu le samedi 9 janvier à 17h30, à la Salle des Fêtes

La séance est levée à 17h55



Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL



Premier Adjoint au Maire
Secrétaire de séance